

Appel à projet - Jeunes en librairie 2025-2026 [5^e édition]

- Un programme pour inciter à la lecture personnelle et découvrir la chaîne du livre
- **Opérateur :** Livre et lecture en Bretagne - Pilotage/financement : DRAC Bretagne, en partenariat avec DRAEAC
- **Engagements des enseignants et enseignantes** répondant à l'appel à projet :
 - prendre contact avec la librairie pour définir les contours du projet au préalable ;
 - organiser deux rencontres avec la librairie partenaire, sous la forme d'un rendez-vous dans l'établissement scolaire (présentation du métier et de la chaîne du livre) et une visite de la librairie (pour laquelle les élèves bénéficient de 20€ d'achats) ;
 - inscrire le projet dans une démarche plus large autour du livre durant l'année scolaire, préparer avec les élèves les deux temps de rencontre avec le ou la libraire ;
 - participer au webinaire de présentation du programme en novembre
- Une fois le projet retenu par la commission, il est soumis à la **signature d'une convention tripartite** entre Livre et lecture en Bretagne, la librairie et l'établissement scolaire, validant notamment un nombre d'élèves qui ne peut être supérieur à celui indiqué dans la candidature sur ADAGE (sauf accord exceptionnel)
- Les achats de livres sont financés à hauteur de **20€ par élève** sous la forme d'une facture globale de la librairie partenaire (se référant au nombre d'élèves de la convention), adressée à la régie Jeunes en librairie de Livre et lecture en Bretagne.
- La coordinatrice du dispositif doit être informée des différents rendez-vous ; si les dates indiquées dans la convention changent, la mise à jour doit lui être communiquée dès que possible.

Présentation

Jeunes en librairie est un programme d'éducation artistique et culturelle en direction des collégiens (à partir de la 4^e) et lycéens de toutes filières et qui s'appuie sur des projets portés par des membres de la communauté éducative et des professionnels et professionnelles du livre, en particulier des libraires.

Ce projet régional a pour ambition de sensibiliser les élèves à l'ensemble de la chaîne du livre. Il permet d'accorder aux élèves un crédit à utiliser dans les librairies indépendantes de Bretagne. Jeunes en Librairie présente l'originalité de lier des objectifs pédagogiques et culturels tout en prenant en compte les impératifs économiques propres à ce secteur si particulier du livre.

Déploiement national de Jeunes en librairie

Le programme a été déployé initialement dans les académies de Bordeaux et de Lille, à la fin des années 2000. Il a été progressivement étendu au sein des régions Nouvelle-Aquitaine et Hauts-de-France, puis à Mayotte. Au vu des résultats probants obtenus, il était apparu opportun depuis plusieurs années d'envisager son extension géographique. La crise sanitaire et économique a conduit le ministère de la Culture à proposer de le généraliser dans tous les territoires. Jeunes en librairie a été intégré au plan de relance 2021-2022 déployé par l'Etat.

Depuis 4 ans, en Bretagne, ce sont plus de 11 000 élèves qui ont participé au dispositif.

Objectifs pédagogiques

- Favoriser l'accès au livre et développer le goût de la lecture
- Faire connaître les acteurs et actrices de l'ensemble de la chaîne du livre.

- Sensibiliser les jeunes au rôle de la librairie indépendante dans la chaîne du livre et sur son territoire.
- Familiariser les élèves aux lieux spécifiques que sont les librairies et les inciter à fréquenter la librairie pendant et après le projet de manière autonome
- Promouvoir l'accès au livre et la lecture auprès des jeunes prioritairement dans les établissements en zones d'éducation prioritaires ou rurales

Les actions déployées

La relation avec un libraire est au cœur du projet Jeunes en librairie. Elle prend la forme de 2 rencontres :

- Le ou la libraire présente son métier, sa librairie et le rôle du commerce de centre-ville, la chaîne du livre, le prix fixe du livre, l'importance des droits d'auteur, les différences entre les canaux de distribution (librairies, grandes surfaces spécialisées ou non, sites de vente en ligne, etc.), etc.
- Une visite de la librairie partenaire est organisée, au cours de laquelle les élèves achètent leurs livres. Le nombre d'élèves et la taille de la librairie peuvent conduire à réaliser plusieurs visites, par exemple par demi-groupes d'une classe.

Le cas échéant, une rencontre avec une autrice ou un auteur peut être organisée, avec un financement *pass Culture collectif*. Le dispositif peut s'articuler avec d'autres actions du territoire en faveur du livre et de la lecture (fêtes et salons du livre, initiatives nationales, Mois du Livre en Bretagne...)

Les parties prenantes de l'opération

- Livre et lecture en Bretagne : Coordinatrice de l'éducation artistique et culturelle
- Direction régionale des affaires culturelles Bretagne : Conseillère livre et lecture
- Académie de Rennes : Conseillère Livre et lecture (DRAEAC)
- Les établissements scolaires (collèges, lycées et centres de formation d'apprentis) en Bretagne
- Les librairies indépendantes de Bretagne

Rôles des parties prenantes

Livre et lecture en Bretagne est l'opérateur du projet :

- Suivi des dossiers et des échanges avec les libraires
- Aide à la conception des projets avec les établissements scolaires, notamment pour le choix éventuel d'une autrice ou d'un auteur
- Planification du programme
- Suivi des conventions de partenariats avec les établissements sélectionnés
- Communication sur les actions mises en place dans le cadre du programme
- Gestion globale de l'achat des livres, sur factures des librairies
- Suivi administratif et budgétaire du programme
- Bilan et évaluation du programme

La DRAC Bretagne :

- Financement global du programme
- Coordination entre les parties prenantes au programme

La DRAEAC :

- Relais de l'appel à projet auprès des établissements scolaires
- Suivi des dossiers et des échanges avec les établissements scolaires, les enseignants, etc.
- Aide à la conception pédagogique des projets avec les établissements scolaires

Etablissements scolaires

- Préparation et organisation des temps d'échange avec la librairie partenaire
- Préparation des rencontres éventuelles avec d'autres professionnels et professionnelles du livre
- Choix, avec le ou la libraire et/ou un autre établissement culturel, de l'auteur, autrice, éventuellement invités

Libraires/librairies

- Présentation des métiers et de la chaîne du livre
- Accueil des classes en librairie et conseil sur les achats
- Choix avec l'établissement scolaire de l'auteur, autrice éventuellement invités

- Activation du dispositif *pass Culture collectif* permettant de financer la venue et l'intervention de l'auteur, s'il n'est pas lui-même référencé.

Conception des projets

Les projets sont conçus par les enseignants, enseignantes et professeurs documentalistes, en partenariat avec un libraire. Les enseignants-enseignantes et professeurs documentalistes doivent **obtenir l'accord formel de la librairie partenaire avant de déposer leur dossier**. Il s'agit donc de binômes entre une ou plusieurs équipes éducatives – chaque équipe étant composée d'un professeur documentaliste et d'un ou plusieurs professeurs pour un groupe d'élèves – d'un établissement scolaire et d'une ou plusieurs librairies de proximité.

En plus des relations avec le libraire, des échanges avec des acteurs et actrices de l'ensemble de la chaîne du livre peuvent être intégrés au projet : le libraire, Livre et lecture en Bretagne peuvent conseiller l'équipe éducative à cet effet. Ils peuvent se matérialiser par des rencontres d'auteurs (financées via la part collective du *pass Culture*), d'illustrateurs ou d'autres acteurs de la chaîne du livre, mais également des ateliers d'écriture, d'illustration, de traduction, de correction, la rédaction de coups de cœur ou de conseils de lecture, des productions numériques, des lectures ou des comités de lecture, des mises en place de vitrine, d'exposition de textes ou de photographies, la conception de marque-pages ou d'une couverture de livre, la confection de livres d'art, la mise en situation, etc.

Il est préférable que les projets soient adaptés à la diversité des élèves afin que ces derniers, en particulier en filière professionnelle ou dans des centres de formation d'apprentis, se sentent impliqués.

Etablissements scolaires éligibles

Les enseignants, enseignantes, souhaitant porter un projet Jeunes en Librairie peuvent déposer une demande s'ils enseignent dans les établissements scolaires suivants :

- Classes de 4^{ème} et 3^{ème} des collèges publics et privés des départements des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan
- Lycées publics et privés, généraux, technologiques, professionnels, agricoles des quatre départements de la Région Bretagne
- Centres de formation d'apprentis (CFA)
- Maisons Familiales et Rurales (MFR)
- Jeunes scolarisés sous-main de justice

Projets sélectionnés

Les projets sont sélectionnés par le comité de pilotage composé de Livre et lecture en Bretagne, la DRAC Bretagne et la DRAEAC de l'académie de Rennes. Les établissements sélectionnés sont accompagnés financièrement par Livre et lecture en Bretagne, pour l'achat des livres dans la librairie partenaire.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Qualité pédagogique du projet présenté et détail des actions envisagées
- Qualité du partenariat avec la librairie
- Une attention particulière sera portée aux établissements scolaires en zones d'éducation prioritaires
- Une attention particulière sera portée aux projets qui incluent d'autres acteurs de la chaîne du livre
- Le comité de pilotage veillera à ce que les projets retenus permettent une répartition géographique équilibrée entre les départements bretons

Budget et prise en charge

Les projets sélectionnés par le comité de pilotage sont accompagnés financièrement par Livre et lecture en Bretagne, qui prend ainsi en charge l'achat des livres à hauteur de 20€ par élève.

Si des rencontres d'auteurs sont organisées elles sont à financer prioritairement via le dispositif *pass Culture collectif*, dispositif activé soit par l'auteur, le libraire ou un autre établissement culturel partenaire.

Restent à la charge des établissements :

- Le déplacement en classe du libraire (repas y compris si besoin)

- Les déplacements des élèves dans la librairie
- Les autres frais liés au projet

L'achat des livres

Les élèves, accompagnés par leurs enseignants, se rendent à la librairie pour acheter le ou les livres de leur choix (hors livres scolaires). Les achats de jeux, papeterie, carterie, ne sont pas autorisés.

Le règlement des livres se fait par le biais d'une facture, transmise après le passage des élèves, dont le montant doit correspondre (au maximum) à 20€ fois le nombre d'élèves validé dans la convention préalablement signée.

Déroulement du projet

1/ Les enseignants prennent contact dès maintenant avec une librairie indépendante proche de l'établissement afin de monter le projet en partenariat avec le libraire.

[*La liste complète des librairies indépendantes de Bretagne est disponible sur l'annuaire du site de Livre et lecture en Bretagne, choisir le Département puis cliquer sur l'onglet « Librairie »*]

Ils peuvent demander conseil et transmettre préalablement l'information sur ce projet de partenariat à Livre et lecture en Bretagne (Célia Penfornis) et/ou à la DRAEAC (Sonia Bernard-Tosser)

2/ Le 30 septembre 2025 au plus tard : Les enseignants inscrivent le projet sur la **plateforme ADAGE**.

Le dépôt du dossier se fait sur l'application Adage, accessible depuis le portail Arena de Toutatice. Pour pouvoir déposer un dossier sur Adage, il faut que votre chef d'établissement vous ait nommé "rédacteur de projet", sur Adage (onglet "Établissement", bouton "utilisateur", puis "ajouter un utilisateur"). L'appel à projet "Jeunes en librairie" est accessible depuis la page d'accueil d'Adage. Le bouton vert "Je participe" à droite de l'appel à projet vous permet de remplir votre dossier. N'oubliez pas de remplir chaque partie du dossier, et notamment les "informations complémentaires". Si vous souhaitez modifier votre projet une fois qu'il a été déposé, il peut être retrouvé dans le recensement de votre établissement, onglet "Projets liés à des dispositifs".

3/ Dans la première quinzaine du mois d'octobre, le comité de pilotage valide la sélection des projets retenus.

Les établissements retenus reçoivent :

- L'avis favorable via ADAGE + un mail de confirmation et d'explication de la coordinatrice du dispositif.
- Une convention de partenariat à compléter et signer et à retourner à Livre et lecture en Bretagne, indiquant précisément le nombre d'élèves impliqués dans le projet et les dates de rendez-vous envisagées avec la librairie.
- Un guide du participant.

4/ Les enseignants font voter leur projet lors du conseil d'administration de l'établissement.

5/ Réunion d'information en ligne pour les enseignants le mercredi 5 novembre de 14h30 à 16h

6/ Entre mi-novembre 2025 et fin mai 2026, mise en place du projet : rencontre avec le ou la libraire et visites de la librairie, autres interventions et rencontres en fonction du projet.

7/ Fin du projet : en juin, les enseignants répondent au questionnaire-bilan de Livre et lecture en Bretagne et envoient à la DRAEAC & Livre et lecture en Bretagne un bilan (forme libre) sur le déroulement de l'opération accompagné d'éventuelles photos, témoignages d'élèves et productions pour diffusion sur le site de la DRAEAC.

Contacts :

Livre et lecture en Bretagne : Célia Penfornis, coordinatrice de Jeunes en librairie 11 rue Denis Papin – 35000 Rennes
celia.penfornis@livrelecturebretagne.fr / 07 55 61 32 04

DRAEAC Bretagne / Sonia Bernard-Tosser, conseillère Livre et lecture Rectorat de l'académie de Rennes
sonia.bernard-tosser@ac-rennes.fr 06 34 87 62 91

DRAC Bretagne Enora Oulc'hen, conseillère pour le livre et la lecture enora.oulchen@culture.gouv.fr 02 99 29 67 88